

REPONSE A LA DEMANDE D'EXPLICATION 5-4038 DE L.Ide

L'avis est parvenu à mon cabinet et mes services l'examinent en ce moment. En raison de l'impact qu'a la création d'une nouvelle profession de la santé, je souhaite prendre le temps pour analyser les conséquences. Différentes modifications seront nécessaires pour créer cette profession. Outre la création de la profession, le dentiste devra pouvoir déléguer certains actes de dentisterie. Les critères pour être enregistrés ou agréés comme 'assistant dentaire' devront être définis, et enfin, les activités qui peuvent être effectuées par les assistants dentaires et sous quelles conditions devront être définies.

Je n'ai pas encore pris de décision définitive sur cet avis.